

**MAIRIE de VIC LA GARDIOLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la séance du 24 novembre 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 00 par un rappel des décisions prises lors du dernier Conseil Municipal.

**Sujet 1 : Protocole d'accord avec la Société HOMEA**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un partenariat avec la Société HOMÉA, entreprise spécialisée dans la construction, l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques destinés à produire de l'électricité.

**Objectif :**

Réaliser un toit en photovoltaïque sur la future halle des sports.

**Modalités :**

- Construction par HOMEA d'un bâtiment sur un terrain communal
- Installation par HOMEA de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment
- Exploitation par HOMEA du champ photovoltaïque afin de produire de l'électricité en vue de la revendre à EDF
- Utilisation par la Commune du bâtiment dans le cadre de son activité

**Vote : Unanimité**

**Sujet 2 : Contrat d'assurance des risques statutaires**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération du 12/05/09, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Hérault de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Les résultats ayant été communiqués, il est proposé les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 5 ans
- Date d'effet : 01/01/10
- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :
  - > Risques garantis : décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité - paternité - adoption.
  - > Conditions : 4,40 % de la masse salariale
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et Agents non-titulaires :
  - > Risques garantis : Accident de service, maladie professionnelle, maladies graves, maternité - paternité - adoption, maladie ordinaire.
  - > Conditions : 0,90 % de la masse salariale.
- Contrat en capitalisation

**Vote : Unanimité**

**Sujet 3 : Aménagement Cour Ecole Primaire**

Demandes de subventions CG 34/DGE

**AJOURNEE**

**Sujet 4 : Conventions d'application et de répartition de certificats d'économies d'énergie concernant le changement de la chaudière de l'école primaire.**

Il est proposé de signer avec EDF :

1) Une convention d'application avec les modalités suivantes :

- Nature de l'opération : pose d'une chaudière de type condensation
- Bâtiment concerné : école primaire
- Travaux : mise en place d'une chaudière de type condensation
- Participation financière EDF : 1000 euros.

2) Une convention de répartition des certificats d'économies d'énergie avec les modalités suivantes :

- Pour EDF : 100 %
- Pour la Commune de Vic-la-Gardiole : 0

**Vote : Unanimité**

#### **Sujet 5 : Convention d'entretien Poste Incendie - SDEI**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité réglementaire d'entretenir les poteaux d'incendie situés sur le territoire communal et alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

Proposition émanant de la SDEI :

- Réalisation et mise à jour régulière de l'inventaire
- Entretien courant une fois par an
- Repeinte des poteaux tous les 3 ans
- Réalisation de prestations particulières sur devis (renouvellement d'un poteau, grosses réparations...).
- Prix forfaitaire par appareil : 102,50 euros (valeur au 01/01/07, révisable).

Vote : Unanimité

#### **Sujet 6 : Promesse de vente SFR**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition émanant de SFR d'acheter une emprise de terrain sur la Commune afin d'y implanter un pylône accueillant plusieurs stations de radiotéléphonie, qui remplacera à terme le pylône actuel situé aux abords de la maison de retraite.

SFR se porte acquéreur du terrain dans les conditions suivantes :

- 100 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section BR n° 116
- prix forfaitaire : 45 000 euros

Vote : Unanimité

#### **Sujet 7 : Retrait de la Commune de Villeneuve-le s-Maguelone du SIVOM du Canton de Frontignan**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision prise par la Commune de Villeneuve-les-Maguelone de se retirer du SIVOM du Canton de Frontignan, lors de la séance de son conseil municipal du 22 septembre dernier. Le Comité Syndical ayant acté cette décision en date du 25 septembre 2009, chaque commune membre disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se positionner.

Vote : Unanimité

#### **Sujet 8 : I.E.M.P. Grade Adjoint d'Animation**

AJOURNEE